

Les riverains au cœur des sujets traités par la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Nogent-sur-seine

Résumé : Dans cette communication s'attachant au territoire de la centrale nucléaire la plus proche de Paris, nous mettons l'accent sur la question du riverain devenue aussi « transparente » que le mot d'ordre de la sûreté nucléaire. En reprenant le fil des sujets de préoccupation de la commission locale d'information (CLI) - au début de son émergence - nous tentons une « troisième voie », ni anti ni pro-nucléaire, qui ne se réclame pas d'une sociologie du dévoilement, mais plutôt d'un travail ethnographique sur le cours de la vie ordinaire de la petite ville de Nogent/seine. Afin de pouvoir redonner la parole au riverain, et de favoriser une *capabilité for voice*, dans un domaine où l'asymétrie de connaissance est prégnante, nous nous attachons à explorer les différentes dimensions du travail de la CLI. Nous postulons que cette commission, malgré sa vocation de départ d'outil d'acceptabilité technique et sociale, pourrait veiller à être ce lieu d'échanges, créateur d'opportunités pour la formation des valeurs du riverain. Un processus long d'apprentissage, déjà au sein des membres de la CLI, s'est mis en route, entremêlant questions, controverses, polémiques, enjeux, sujets d'inquiétude, de nature diverse, soulignant, ainsi, les difficultés à porter à l'ordre du jour des sujets qui lui sont propres, plaçant le riverain au cœur de ses préoccupations.

Summary : The local residents in the heart of the subjects dealt by the Local Commission of Information (CLI) of the nuclear power plant of Nogent sur Seine

We would like to focus on the closest power plant to Paris. We deal with the territory of Nogent-sur-Seine and its local people, summing up the concerns raised by the Local Commission of Information when it was set up. We would like to highlight the matter that the plantside resident is as "transparent" legally as the order-word of nuclear safety. And this Commission should be more aware and concern by its potential impact on the citizens. In order to give them the opportunity of expressing themselves, they could benefit from a reinforced information on a long-term basis. Originally, the role of the Commission in Nogent-sur-Seine could be regarded as major to make the locals more knowledgeable in a field where there are many gaps to bridge among the population, to a varied extent. Our aim is to try to have an analytical approach, to deal with an ethnographical work within the everyday life in Nogent sur Seine. We shall try to explore the various achievements of the work implemented by the Commission. Initially, its role also consisted of a social tool to comply with the technical implications of the nuclear power plant. However, the Commission might improve favoring a "capabilité for voice", into a domain, where the asymetry of knowledge is considerable. We postulate that this commission, in spite of its previous vocation of tool of technical and social "acceptability", could watch to be this place of exchanges, creator of opportunities for the training of the local resident's "values". A long-term process of learning has already been implemented within the members of the Commission themselves. This citizen's mediation bureau in Nogent-sur-Seine give them the opportunity of raising a wide-range of questions, controversies, questionable matters and concerns... This diversity underlines the difficulties to put in the agenda, appropriate subjects, which are specific to the commission, ranking the local resident at the heart of its concerns.

PLAN

I- La « formation d'une citoyenneté active et informée » : l'enjeu d'une gouvernance des risques

- 1) La question des riverains, question pas vraiment gérée
- 2) Le territoire multi-risques de la centrale nucléaire de Nogent sur seine, une question de *capability for voice*
- 3) La capacité individuelle liée à la capacité de « la collectivité » à offrir des opportunités au riverain

II- La capacité de « la collectivité » à chercher à offrir des opportunités au riverain

- 1) La vocation de la commission locale d'information de créer les conditions de l'échange du débat au profit de l'ensemble des citoyens
- 2) Un difficile travail de la commission entre fenêtres d'opportunité et poids des intérêts
- 3) Les types de sujets traités pendant la phase d'émergence de la CLI

III- Conclusion

BIBLIOGRAPHIE

I- La « formation d'une citoyenneté active et informée¹ »: l'enjeu d'une gouvernance des risques

1) La question des riverains, question pas vraiment gérée

Le riverain vivant sur un territoire multi-risques (risques NRBC² et risques « naturels »...) est une réalité, chiffres à l'appui, les centrales nucléaires n'ont pas été implantées dans des déserts³. Ceux qui vivent collés à une centrale nucléaire ont bien une identité particulière, ils sont d'ailleurs répertoriés dans des zonages de Plans et, en cas d'accident (que l'on affiche peu probable mais, maintenant possible), on les sommera à obéir aux consignes, à se mettre à l'abri ou à évacuer en abandonnant leurs biens. Ils ont par conséquent, implicitement, des contraintes particulières suite à l'existence de ces risques dits collectifs. Comme le montrent les sondages, « ils vivent là où la majorité ne voudrait pas vivre⁴ ». Dans le domaine de la politique des risques, ce sont les catastrophes, qui ont eu pour effet, via les retours d'expérience et les impacts médiatiques, d'accroître les règles de sûreté et de sécurité, au sein des entreprises et au niveau des opérations d'aménagement ; le « facteur humain et organisationnel » est apparu, progressivement, comme un levier indispensable à cette sécurité. Il est désormais admis d'inclure de plus en plus « l'homme » (et les sciences humaines et sociales), et pas seulement comme auteur d'erreurs ou de catastrophes. Cependant, on constate que la question du public reste toujours, « le parent pauvre de la politique publique de prévention des risques naturels et technologiques⁵ ». Les bénéficiaires de cette politique sont, en effet, nommés « la population » ou le « public », et plus rarement, qualifiés en tant

1 Loïc BLONDIAUX dans son livre « Le nouvel esprit de la démocratie », p 40.

2 Du fait de la présence d'une centrale nucléaire, la plupart des risques sont envisageables, notamment le risque terroriste, la configuration géographique et géologique pouvant rajouter une couche supplémentaire (risque sismique, risque tsunامي, risque marée...).

3 Elles ne pouvaient d'ailleurs pas l'être, vu, notamment, leurs besoins en eau (prise et rejets).

4 Voir aussi Marc POUMADERE chercheur et consultant en gouvernance des risques (Symlog, ENS Cachan et SRA).

que riverains ayant quelque chose à dire. Le terme de « riverains » est couramment utilisé pour les gens habitants le long des berges ou rivages (risques inondations), et aussi, pour ceux habitants près d'installations dangereuses (risques industriels), assez peu, bizarrement, pour les risques nucléaires. Sur le plan du droit en urbanisme et aménagement du territoire, la catégorie « riverains » a été forgée par les procédures d'utilité publique pour ceux « habitant dans la zone de concernement d'un projet d'intérêt général pouvant léser leurs intérêts particuliers⁶ » Quant à la catégorie supra des « citoyens », on la trouve, depuis les « expérimentations » de « dispositifs participatifs », scindés en « citoyens ordinaires » et « citoyens concernés », Jean-Michel Fourniau parle, dans le cadre de dispositifs délibératifs, de citoyens « amateurs de l'intérêt général ». Mais, l'objet de préoccupation d'un riverain de centrale nucléaire déjà installée semble, d'après les Textes, plutôt limité à des consignes précises à suivre, sans se poser de question, malgré l'existence d'enjeux prégnants touchant l'intérêt général, comme la surveillance de l'environnement et de la santé, le problème du vieillissement des installations et des hommes, la question des déchets radioactifs. Il n'est ainsi question, pour les riverains, que de « comportement » et de bien suivre les consignes qui sont affichées dans un petit document mis dans les boîtes aux lettres des riverains, « au cas où ». Ce petit document, dit d'information préventive, à la charge des communes situées sur des territoires à risques, est lui-même adossé à toute une série de documents qui sont, eux, destinés aux autorités, aux services, à l'exploitant, et consignants règles, scénarios et mesures de gestion des risques correspondants à ces scénarios. Plus le risque est dit « inacceptable » (gravité très élevée), comme le risque nucléaire, plus le poids des normes est imposant par rapport au degré de liberté laissé au gestionnaire ou à l'autorité, et cela va en s'accroissant toujours. Nous nous attachons, dans le cadre de notre thèse en cours, à cette tension dialectique entre, d'une part, poids des contraintes et des règles et, d'autre part, fenêtres d'opportunités pour une *capabilité for voice* et des modalités de la critique, qui pourrait concourir, si il y a logique d'enquête selon Dewey, à une formation du public et de ses valeurs.

2) Le territoire multi-risques de la centrale nucléaire de Nogent sur seine, une question de *capabilité for voice*

Nous nous intéressons au territoire de la centrale nucléaire de Nogent sur seine, dans l'Aube en Champagne Ardennes à 100 km de Paris : commune de la centrale nucléaire la plus proche de Paris, jouxtant des sites industriels et juchée sur des remblais de zones inondables. Ces zones sont également sujettes à un risque rupture de barrage. En tant qu'ingénieur-hybride ⁷-riverain-membre-invité-de-la-CLI (commission locale d'information), notre position n'est pas dans la polémique, même si cela reste difficile de ne pas faire prendre position, c'est presque impossible d'être « neutre », car cette technologie ne peut être banalisée comme une autre industrie même « Seveso seuil haut », ses conséquences restent, malgré le cercle vertueux de l'amélioration continue, incommensurables voir inimaginables et sources d'effroi,

5 Geneviève DECROP : « La doctrine publique de prévention des risques et des crises et la question du « public », juin 2013.

6 Jean-Michel FOURNIAU : « Amateurs de l'intérêt général. L'activité délibérative dans les dispositifs de participation citoyenne », 2010.

7 Concept développé par Myriam MERAD Ingénieur à l'IRSN dans son HDR en sciences de gestion.

donc très difficiles à « gérer »⁸. Malgré cette réalité, nous avons vu que le riverain n'est pas identifié en tant que tel, car les textes parlent de la population, de public, il n'a pas un statut particulier⁹, l'habitant reste de toute façon en « mode séparatif » : il n'est jamais vu sous un angle du multirisques. Les entretiens le montrent, il n'a pas conscience de cette identité et ne la réclame pas d'ailleurs, il signale même aux « autres », que, de toute façon, il y a des risques partout et qu'ils font partie de la vie (argument de relativisation¹⁰). Et lorsqu'il en a davantage conscience, ce qui est le cas des membres de la CLI, il résout ce problème de dissonance cognitive en se raccrochant à des croyances¹¹. Il n'y a pas de « public » formé au sens de Dewey¹². Les instruments de gestion des risques ne donnent pas d'espaces d'expression au riverain, au contraire, on lui impose d'aller chercher lui-même l'information¹³, sans se poser la question des moyens et sans prendre en compte les inégalités sociales et culturelles. Le problème, c'est qu'en voulant toujours simplifier la vie au citoyen et le rassurer avec le mythe de la transparence et le cercle de l'amélioration continue, on l'empêche de faire son travail de citoyen, de vivre son « expérience démocratique » :

« Ce n'est pas en leur martelant que les nouvelles technologies vont leur simplifier la vie que l'on forme des citoyens. C'est au contraire, en leur donnant les moyens de s'approprier graduellement les connaissances relatives aux affaires publiques, d'éprouver directement la facture des textes des discours ou des images, de replacer les événements dans l'histoire de prendre les risques inhérents à toute interprétation¹⁴ ».

Cela va à l'encontre de « la formation d'un public actif, capable de déployer une capacité d'enquête et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes¹⁵ ». La « formation d'une citoyenneté active et informée » nous semble l'enjeu d'une gouvernance des risques. Il y a une sorte de travail à faire qui ne doit pas être occulté par des stratégies d'évitement ou de communication du style : « tout est sous contrôle¹⁶ ». La notion de durée est prégnante, il faut du temps pour ce travail d'enquête, de participation dans son milieu, de présence au monde¹⁷. Cela s'applique aussi au travail de l'ethnographe qui a comme repères conceptuels¹⁸, les

8 Voir notamment les travaux de Laurent DEBOUCK chercheur sciences de gestion ENS Cachan, son intervention dans le groupe de travail IMdR/AFPCN sur : « Biais et heuristiques dans la prise de décision, le cas des risques catastrophiques ».

9 Ceux vivant dans les périmètres des PPR (risques industriels) ou dans des zones inondables qui sont davantage qualifiés de « riverains ».

10 Voir « une petite sélection de procédés de relativisation intensive relevés » par Francis CHATEAURAYNAUD dans son ouvrage fondateur réalisé avec Didier TORNAY : Les sombres précurseurs, p 218 et 219.

11 Curieusement, l'envie ne se situe pas dans « l'envie de savoir » (comme l'a montré Marc POUMADERE qui décline les composantes de la « prévenance » en droit de savoir, besoin de savoir et envie de savoir, cette dernière démarche n'étant pas du tout évidente), mais dans l'envie de croire à ce que la centrale est bien gérée : "ils savent ce qu'ils font quand même" ; "J'ai confiance" (en l'exploitant), extraits d'entretiens.

12 Dans son ouvrage : « Le public et ses problèmes » introduit par Joelle ZASK.

13 Voir entretiens réalisés auprès des responsables de services ou d'associations sur Nogent sur seine : il faut que l'habitant aille chercher l'information, qu'il fasse un effort...« Il faut que les gens se renseignent » .” Encore une fois, il faut arrêter d'assister les gens. Il faut que les gens se renseignent” ; et voir les Textes comme la Loi de Modernisation de sécurité civile

14 Francis CHATEAURAYNAUD, dans son livre *Prospéro* p 354.

15 John DEWEY « Le public et ses problèmes », cité par Loïc BLONDIAUX dans son livre « Le nouvel esprit de la démocratie », p 40.

16 « Dormez tranquille bonnes gens, on veille sur vous » extrait entretien.

17 Contrairement au temps donné à l'accroissement des normes au détriment du temps passé sur le terrain : « Temps de plus en plus important à la mise en conformité avec la loi au détriment du contact direct avec les équipes se voilant de plus en plus du ressenti sur le terrain » p18 Yves CLOT ; le chasseur interviewé incarne la figure d'un veilleur, il est relié à son environnement ("On a un autre rôle de veille sur le plan sanitaire..."), il a un certain « pouvoir d'agir » en lien avec un travail « passion ».

18 Voir séminaire GSPR/EHESS du vendredi 15/11/2013.

pilliers du pragmatisme sociologique et les conceptions de la démocratie chez Dewey. En effet, Francis Chateauraynaud¹⁹, met l'accent sur la notion de durée, car c'est bien « la capacité de transformation sur la durée » qui est importante dans la « responsabilité des dispositifs techniques ». Cela a des effets sur la qualité du travail, sur les capacités de vigilance et donc sur l'efficacité d'une politique de prévention des risques.

3) La capacité individuelle liée à la capacité de « la collectivité » à offrir des opportunités au riverain

Nous regardons une petite ville tranquille²⁰ qui se réclame d'un passé et d'un avenir industriel²¹ et culturel²². Nous postulons que, pour que cette « logique d'enquête » puisse avoir lieu, il faut promouvoir cette *capabilitie for voice* qui désigne, cette « capacité à discuter, à présenter une opposition, à entamer un dialogue²³ ». Nous cherchons les conditions qui pourraient concourir à former un "public ", à une formation des valeurs selon Dewey (*valuation*) et donc aussi à une forme de vigilance et de veille²⁴. Parmi ces conditions, nous trouvons²⁵ les ressources et les droits dont disposent le riverain, les opportunités offertes par le milieu et la collectivité, et les « facteurs de conversion » qui transforment ressources et opportunités en réalisations (motivations, désirs) qui sont un peu le moteur de l'action (ou de l'absence d'action). Notre recherche se porte plus particulièrement sur la capacité de « la collectivité » à chercher à offrir des opportunités au riverain. La relation entre riverains et autorités-exploitants est caractérisée par son asymétrie de prise et par l'impossibilité pour le riverain de vérifier les comptes-rendus de suivi. Afin de tenter de construire des relations de confiance entre le riverain et les autorités-exploitants, se sont institutionnalisés, progressivement, des appuis, comme le principe-promesse de la transparence, et la création d'espaces de concertation. Ainsi, des dispositifs de médiation se sont mis en place entre installations à hauts risques et riverains. Dans le cas des centrales nucléaires, ce sont les commissions locales d'information (CLI) qui se veulent être ces espaces d'appropriation, par le riverain, des différentes problématiques des risques engendrés par l'installation sur son environnement, et surtout, être le lieu « transparent » de « restitution de comptes ».

¹⁹ dans "Réseaux" 1997 p21 (qui est « évacuée dans les modèles d'action située en sociologie pragmatique et le modèle néo-cognitivistique de la flexibilité de l'opérateur humain »).

²⁰ C'est un objectif fort de la collectivité locale et qu'on retrouve dans certains entretiens qui, pour certains (le chef de la police municipale), fait même partie des « biens » recherchés (ce à quoi on tient, la valuation de Dewey), ou des droits ou entitlements au sens de SEN, voire des capacités fondamentales ou centrales au sens de Martha NUSBAUM ; le maire, vice-président du Conseil général et président de la CLI, se montre comme le garant de « la tranquillité » de cette bourgade.

²¹ Un grand nombre d'entreprises sont implantées sur le territoire, citons le groupe SOUFFLET un des leaders mondiaux dans l'agroalimentaire.

²² Camille Claudel, Gustave Flaubert...

²³ Amartya SEN : son intervention à Paris le 22/04/2013 à l'IPC : Colloque international du 22 et 23 avril 2013 avec Amartya SEN, Prix Nobel d'Économie 1998. Il a été question de la « Participation citoyenne : comment dépasser les contradictions entre qualité de vie et développement durable par la création de nouvelles *capabilités* ? » : <http://www.icp.fr/fr/Organismes/Faculte-de-Sciences-Sociales-et-Economiques-FASSE/Actualites/Retour-sur-le-colloque-avec-le-Professeur-Amartya-Sen>

²⁴ Qui est « un processus d'attention/vigilance, qui permet d'être complètement présent au monde pour bénéficier d'interactions structurantes » Francis CHATEURAYNAUD note 53 s'appuyant sur F.VARELA 1993.

²⁵ Nous reprenons l'essentiel de la trame des éléments constitutifs donnés par A.SEN, que nous adaptons ; source : Albert OGIEN p 86 dans « La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme ». Raisons pratiques n°18 (publié sous la direction de Jean de Munck et Bénédicte Zimmermann). Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2008.

II- La capacité de « la collectivité » à chercher à offrir des opportunités au riverain

1) La vocation de la commission locale d'information de créer les conditions de l'échange du débat au profit de l'ensemble des citoyens

La seule instance locale (pas de S3PI²⁶) traitant des risques associant des représentants de la société civile, c'est donc cette commission qui a été créée en juillet 1981, parmi les premières en France, après celle de Fessenheim et de Saint Laurent des Eaux, juste avant la circulaire du Premier ministre du 15 décembre 1981 qui institue ces commissions « autour de la plupart des installations nucléaires, à l'initiative des conseils généraux. La loi TSN de 2006 a conforté l'existence des CLI en leur donnant un statut législatif. Son article 22 prévoit la création d'une CLI auprès de chaque INB²⁷. Il définit la mission des CLI comme une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site²⁸». Nous choisissons, comme définition plus concrète de la mission de la CLI de Nogent/Seine, celle qui nous est donnée par son président Gérard Ancelin, qui est à la fois plus ambitieuse et plus « ouverte », selon l'esprit de la circulaire Mauroy qui « laisse une grande liberté d'action²⁹ ». Le rôle de la CLI est « à Nogent sur Seine », « de créer les conditions de l'échange du débat au profit de l'ensemble des citoyens et de la transparence de l'information attendue de l'exploitant³⁰ ». Pour cela, le maire dit « s'appuyer sur ses membres comme relais d'information³¹ » :

« Mieux que tout autre support de communication, l'information du public repose sur les membres de la CLI eux-mêmes qui sont chargés d'informer les membres de leurs associations, conseils municipaux etc.»

Les conditions de ce travail d'échange et, aussi, le contenu de cet échange restent, malgré tout, des variables inconnues. Ces conditions, qui rejoignent les principes affichés de transparence et de concertation³², ne sont pas explicitées, le président de la CLI renvoie, à

²⁶ Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques : c'est une structure collégiale. Le SPPI réunit l'ensemble des acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités locales, industriels, associations pour la protection de l'environnement, médias, experts,...) ayant un intérêt commun pour les questions d'environnement industriel ; Marie Gabrielle SURAUD dans son ouvrage « La catastrophe d'AZF De la concertation à la contestation » met en évidence l'origine de la création des CLIC, pour les risques industriels et montre le travail de proximité du S3PI bien antérieur au nouveau dispositif ; les CLIC ont depuis perdu leur « I » et leur « C » pour devenir CSS, avec les « S » de Suivi de Site, décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site.

²⁷ En France, les installations civiles fixes dont l'exploitation est autorisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sont classifiées sous le repère INB, pour Installation Nucléaire de Base. Les installations militaires sont quant à elles classées sous l'appellation INBS (Installation Nucléaire de Bases Secrètes). Sont considérées comme INB les installations, quelles que soient leurs tailles, qui manipulent des matériaux radioactifs (par désintégration et par fission) ; une CLI peut être commune à plusieurs installations proches ; source ASN.

²⁸ Site de l'ASN.

²⁹ G. Ancelin, Colloque ANCLI du 11 septembre 2001.

³⁰ Interview par la revue Contrôle N°178 de l'ASN de 2007, et confirmée lors de l'entretien effectué avec lui ; « La CLI à Nogent-sur-Seine a vocation à créer les conditions de l'échange entre l'exploitant et la société civile et s'appuie sur ses membres comme relais d'information » extrait site de

<http://www.cli-nogentsurseine.fr/index.php/fonctionnement-de-la-cli.html>

³¹<http://www.cli-nogentsurseine.fr/index.php/fonctionnement-de-la-cli.html>

³² Ces principes figurent gravés dans le marbre pour les activités comportant des risques technologiques, depuis l'accident de Seveso, mais aussi, pour tout « service public », le principe de transparence est plus spécifique au risque nucléaire, qui a été érigé comme un sésame à la boîte à outils « information », il est une conséquence du mensonge dit d'Etat sur les limites

chaque membre, la tâche de transférer, auprès de ses administrés ou membres, ce qui se passe au sein de la CLI. Nous faisons l'hypothèse que, créer ou favoriser les conditions de l'échange (par la forme et par son contenu), est proche des conditions de créer une *capability of voice* pour les acteurs et les riverains. Aucun compte n'est demandé sur ce travail, qui doit pourtant être « au profit de », il s'ensuit au moins deux questions non résolues à ce jour : qui est le bénéficiaire exactement, et de quoi ? Quelle est la responsabilité des membres de la CLI, laquelle est très liée au statut³³ de la commission et à ses moyens. Cela nous amène à nous interroger sur quelles sont les règles du jeu (CLI/riverains).

2) Un difficile travail de la commission entre fenêtres d'opportunité et poids des intérêts

La CLI de Nogent/seine a été installée en 1981, donc -avant- la mise en exploitation de la centrale³⁴, et c'est surtout la date de 1993 qui est retenue localement, comme la date officielle de création de la Commission. La commission locale d'information -sur le risque nucléaire et radioactif- est un espace d'échange et de formation de ses membres. La soixantaine de membres : élus, associatifs, syndicats et milieux économiques se trouvent alors en position de transmetteurs, aux « riverains », d'une information, qui doivent en être les bénéficiaires pour leur sécurité. Cette information n'étant pas formatée, l'ordre du jour des réunions plénières (en général deux par an, sans compter des AGE possibles, les voyages d'étude annuels et le travail d'une cellule de veille) est du pouvoir du président (qui est aussi vice-président du conseil général et maire). On y retrouve, parmi les sujets traités, des éléments sur le fonctionnement « normal » de la centrale, mais aussi les comptes-rendus de ses incidents et les impacts des événements de l'actualité nationale ou internationale. C'est le début de lancement du programme dominant d'énergie électronucléaire dont les meilleurs ambassadeurs sont des atomistes chevronnés au gouvernement. Mise en place au moment du début des réformes de décentralisation, la CLI est un espace de facilitation et d'accompagnement du projet de construction de la centrale la plus proche de Paris, que ce soit vis-à-vis des élus ou de la population proche. Elle n'est ni une instance consultative ni participative aux décisions, on n'y débat donc pas des choix en cours et son rôle est d'apaiser. Elle est donc censée ne « produire que des intérêts de groupes cohérents et non une conception du bien commun³⁵ ». Mais, malgré l'absence d'un « cadre requis pour la formation de la volonté³⁶ » de ces membres, des questions de fond peuvent apparaître qui laissent sous-entendre des valeurs implicites comme l'air, l'eau, les sols, qui sont reconnus comme un bien commun. Quel est donc le statut de cette commission ? Et comment la question des futurs riverains est-elle appréhendée ? Sur les premières périodes considérées, 1975-1990, nous voyons que, tout d'abord, les questions soulevés lors des enquêtes de 1979 et 1987 font toutes l'objet d'un arsenal de réponses, véritable outillage d'acceptabilité sociale d'une

administratives du nuage de Tchernobyl de 1986.

33 La loi de 2006 et ses textes d'application ont tenté une clarification et a bien gravé dans le marbre les responsabilités de chacun, mais la responsabilité juridique des membres de la CLI est problématique.

34 2 tranches de 1300MW sur les quatre prévus, tranche I octobre 1987/Tranche II décembre 1988.

35 Joshua COHEN 1989 ; p239 « La démocratie délibérative », anthologie de textes fondamentaux par Charles Girard et Alice Le Goff Hermann 2011.

36 Même source p 228.

technologie, qui devrait permettre à la population de « comprendre » : *comment ça marche*, une centrale et donc, de ne plus avoir aucune inquiétude. Dans l'esprit des techniciens de l'atome, c'est ce processus par une argumentation froide, rationnelle et désincarnée qui doit transformer les riverains en citoyen-normal-consommateur centré sur l'intérêt commun de l'indépendance énergétique, qui est bien défini comme bien commun sans discussion (modèle démocratique centré sur l'intérêt³⁷) ».

Or, dans la réalité, nos observations montrent que la commission amène d'autres formes d'échanges plus incarnées que ce jeu de Q/R, ces élus ruraux appartenant au périmètre du PPI, ont leur raisonnement pratique, ils ont leur « ethnométhode », se réclament du bon sens et du pragmatisme. Des fenêtres d'opportunité en matière d'expression plurielle peuvent s'ouvrir, lorsque des incidents apparaissent et sont portés à la table de discussion de la CLI, et que des groupes de pression provoquent l'émergence d'une « capacité à parvenir à des solutions justes aux problèmes collectifs³⁸ ». Cela nous amène à remettre en cause une frontière³⁹ entre travail formel de l'instance et travail courant⁴⁰, plus incarné, des membres de la CLI qui se trouvent être, aujourd'hui, pour certains d'entre eux, riverains et « public formé » au sens de Dewey. En effet, leur mission est de trouver ces « conditions d'un échange », de les créer, ce qui n'est pas défini et laisse donc cette marge de manœuvre. La difficulté d'approfondir ces conditions rejoint celles de la promotion d'une *capabilité for voice* des riverains pour participer aux choix d'avenir des sites des centrales nucléaires vieillissantes. Ce sont les consommateurs qui doivent faire l'effort de comprendre : on assigne au riverain et au citoyen, le droit, mais surtout un devoir de comprendre. Or, quel est le maillon qui fait comprendre, et met les gens en situation d'enquête ? c'est-à-dire « qui » est capable de jauger la situation : savoir si « ce qui se passe » porte un intérêt⁴¹ ? Le problème, c'est que la CLI a davantage été conçu comme un outil d'acceptabilité, plus qu'un outil au service du riverain-qui-n'a-pas-d'accès-à-l'expression-et-à-l'agenda. Or, pour être capable de juger la situation, savoir si, « ce qui se passe », porte un intérêt, c'est une question d'évaluation, au sens de la *valuation* de Dewey⁴², il y a bien une sorte de travail à faire, pour passer à un quadrant⁴³ II voire I, où les règles d'échange et le choix des sujets abordés sont davantage débattus, définis dans un sens prenant à cœur les questions et la question du riverain (« raisonnement » dit « solide »). Dans le quadrant II, cela reste confinée au sein de la CLI, dans le quadrant I, on a réussi à élargir le processus de *valuation* à un auditoire de riverains. L'axe des abscisses est le gradient d'ouverture (travail en petit comité ou en élargissant), l'axe des ordonnées représente le gradient de capacité à une logique d'enquête (ce sont les conditions d'échanges dont nous avons parlé, ou « raisonnement solide »).

³⁷ Iris MARION YOUNG 1996 ; p 298.

³⁸ Même source p 316.

³⁹ Iris MARION YOUNG p 295.

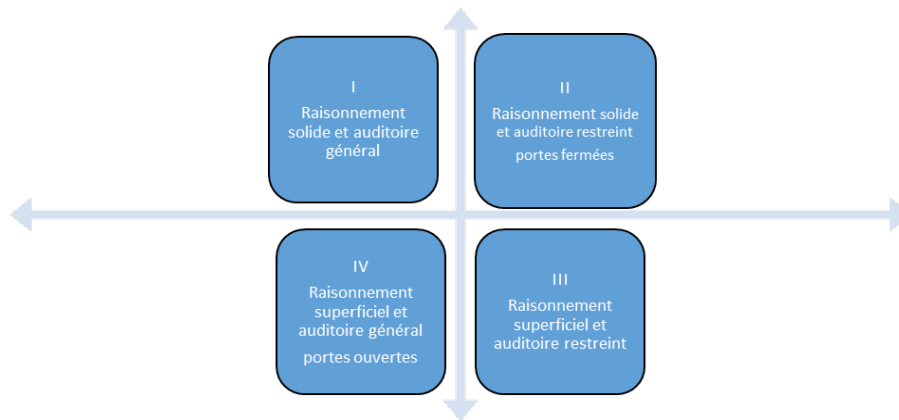
⁴⁰ C'est le relationnel entre les membres, qui sont surtout des élus ruraux et des responsables d'organisations syndicales ou économiques, parmi les formes, on y retrouve les conversations.

⁴¹ Propos issus d'une conversation avec Denis MAUCOURT élu du Mériot et membre de la CLI, le 12/11/2013.

⁴² « Former une valeur, c'est en effet juger de ce qui vaut la peine d'être poursuivi comme bien dans une situation déterminée » DEWEY p 48 et 49.

⁴³ Inspiré du schéma de Simone CHAMBERS p 507 « La démocratie délibérative », anthologie de textes fondamentaux par Charles GIRARD et Alice LE GOFF, Hermann 2011 : l'axe des abscisses est le gradient d'ouverture/travail en petit comité ou en élargissant, l'axe des ordonnées représente le gradient de capacité à une logique d'enquête et à trouver ces conditions d'échanges à parvenir à des solutions justes aux problèmes collectifs.

Fenêtres d'un travail de *valuation* pour une *capabilité for voice*



3) Les types de sujets traités pendant la phase d'émergence de la CLI ⁴⁴

Nous commençons notre analyse de la trajectoire du travail de la CLI, par la phase d'émergence que l'on structure en trois périodes :

Projet de création de la centrale	Construction de la centrale et lancement de la commission	Début exploitation de la centrale et travail de la CLI
Avant 1981	1981 à 1988-89	1989-1990

Sur la période 1975-1981 : Avant la création de la centrale et de la CLI de 1981, nous voyons qu'un « service d'intérêt économique général » qualifié de « vital » a réussi à passer outre des préoccupations environnementales territoriales exprimées notamment, par la ville de Paris et les syndicats d'eau de la région parisienne. Chaque question, sur les impacts possibles, déposée lors des enquêtes a fait l'objet de réponses écrites. Le riverain « des agglomérations proches », qui ne doit pas faire cas d'intérêts particuliers, est considéré sous l'angle de public-consommateur « sans problème particulier ». Il a, à sa disposition, un jeu de Questions/Réponses (Q/R) sur des questions de connaissance générale sur l'énergie nucléaire ou les procédures, c'est la figure projetée des « proches voisins de la centrale » qui « n'ont rien à craindre » car bien informés. Il y a une réponse à tout : les questions sur les effets des effluents radioactifs, la pollution radioactive de l'environnement, les risques de pollution de la nappe phréatique, les dispositions prises pour préserver les Réseaux d'Eau Potable en cas de pollution accidentelle, les rejets chimiques de la centrale et la qualité de l'eau de la Seine, mais aussi sur les déchets des centrales, sur le démantèlement les centrales, sur le devenir des

⁴⁴ Nous avons essayé de tirer de la consultation et de la constitution du corpus d'archives, un certain nombre de « rubriques » qui constituent les premières strates d'une grille que nous appellerons Grille d'analyse des sujets « vie de la CLI dans son contexte » ; ici, nous ne mettons qu'une brève synthèse.

installations nucléaires...Les controverses socio-techniques sont donc traitées sous forme d'une panoplie de Q/R, sur un registre qui est qualifié de scientifique. La logique de progrès sous-jacente, présentée comme non contestable, repose sur la certitude que c'est le progrès des sciences et techniques qui nous gouverne :

« Le progrès considérable des sciences et techniques affectent et affecteront demain encore la société contemporaine⁴⁵ »

Cette vision d'un monde de progrès est à l'origine du paradigme de l'amélioration continue de la sûreté nucléaire, de la boucle de maîtrise des risques. Dans le domaine de la politique des risques, ce sont les catastrophes, comme l'accident de *Three Mile Island* de 1979, qui ont eu pour effet, via les retours d'expérience et les impacts médiatiques, d'accroître les règles de sûreté et de sécurité. Ce sont des plans, comme les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) et les Plans d'Urgence Interne (PUI), mis en place « au début des années 1980, en France » qui sont « développés par les exploitants d'installations nucléaires...dans le but de maîtriser autant que possible un accident⁴⁶ ». Les éléments de contestation contre les projets et contre le nucléaire, pourtant présents, n'ont pas été trouvés dans les archives de la mairie. En effet, « un lourd passif⁴⁷ » en matière de polémiques sur « les retombées des essais atomiques⁴⁸ » existe bien. On y trouve la question des déchets nucléaires et les premières contestations anti-nucléaires⁴⁹ avec la « montée des préoccupations, non plus exclusivement sanitaires, mais environnementalistes⁵⁰ ». Les articles du quotidien national « Libération » du 26 janvier 1976 et le magazine « Science et Vie » d'avril 1979 sont consacrés au projet de construction de la centrale de Nogent/seine⁵¹. Francis Chateauraynaud, avec Didier Torny, montrent que, fin des années 70, « tous les arguments des polémiques nucléaires, depuis les enjeux économiques jusqu'au nuisances esthétiques, en passant par les risques d'accident, les problèmes de rejets et les enjeux de communication, sont mobilisés ». Mais, cette liste d'arguments, si on l'appréhendait sous l'angle de l'actuel principe de précaution, rend inimaginable l'installation d'un site nucléaire en amont de Paris », et que donc, « à l'évidence, ces annonces n'eurent que peu de prise sur les processus de décision⁵² » à cette époque.

A la seconde période, au moment de la construction de la centrale, les préoccupations de la CLI, instituée par le ministre de l'Energie en 1981, sont *des questions* de partage de responsabilités entre les collectivités locales, les régions et l'Etat (période des réformes de décentralisation). C'est la circulaire du 15/12/1981, dite circulaire Mauroy, qui a lancé ces commissions qui, à cette époque, « n'ont pas à être imposées ». La commission d'information est donc créée comme facilitatrice du projet de centrale nucléaire sur Nogent/seine, et comme

45 Source : extraits de « Réponses aux questions posées lors de l'enquête publique » Document vert de décembre 1979 intitulé : Centrale de Nogent sur Seine Réponses aux questions posées lors de l'enquête publique.

46 Source IRSN.

47 Francis CHATEAURAYNAUD (avec Didier TORNAY) : « Les sombres précurseurs », 2005 : « un travail sur les alertes radioactives » p202, « Un lourd passif pour un dossier à vie longue » : chapitre 8.

48 voir l'étude de suivi du Dossier nucléaire suivi par le GSPR.

49 « C'est à partir des années 1969-1970, qu'une structuration du mouvement d'opposition s'opère à l'échelon national aux Etats Unis, avec la création entre autres des Amis de la Terre » ndp13 p 212 ouvrage précédent.

50 *Ibid*, p227.

51 *Ibid*, p215.

52 « Les sombres précurseurs », p 216 .

courroie de transmission entre le gouvernement, le futur exploitant et les élus. Cette commission, à qui on a transféré la tâche « d'information », doit en réalité, mettre de l'huile dans les rouages, apaiser les conflits, et aider les élus à tous les aspects pratiques engendrés par le Grand chantier, voire l'Après-chantier. La commission de Nogent/seine n'est pas un lieu de débat du projet, mais de suivi du projet et d'accompagnement du Grand chantier. Le rôle de la CLI (juillet 1981) est de « suivre les travaux de construction », elle est « chargée d'examiner les conditions dans lesquelles les principales préoccupations de la population⁵³ vivant autour de la future centrale ont été prises en compte ». Elle a aussi, à « étudier les problèmes économiques et sociaux, les problèmes d'environnement, et en particulier, les mesures relatives à la protection des eaux⁵⁴ ». Ses thèmes de travail portent sur les retombées économiques régionales du chantier sur l'emploi et la procédure après-Chantier, un projet de réseau de chaleur et les conséquences du ralentissement du chantier (réunions de 1983). Au début, c'est le préfet de l'Aube qui nomme les membres, Bernard Pieds (conseiller général de l'Aube) est président de septembre 1981 jusqu'en mars 1985, Robert Galley, député de l'Aube, en est membre. En 1985, un arrêté conjoint du 26/03, du préfet et du Conseil général de l'Aube nomme Michel Baroin comme président, celui-ci était maire de Nogent de 1983 à 1987. A l'ordre du jour de la réunion de la CLI de juillet 85, on parle du grand Chantier, de ses retombées, on crée une antenne de la commission pour un projet de stockage des déchets à Soulaines, et on règle « définitivement », selon le chef d'aménagement du grand chantier (EDF), la question du tassement de terrain qui a affecté, en 1984, la centrale de Nogent. Le 26 avril 1986, soit sept ans après l'accident de TMI, « le réacteur RBMK de la centrale nucléaire russe de Tchernobyl explosait ». Cet accident est « de loin le plus grave jamais survenu dans une installation nucléaire civile ». A la suite à cet accident, « la communauté internationale s'est davantage interrogée sur la gestion d'une situation post-accidentelle⁵⁵ ». La construction de la centrale s'est déroulée de 1981-82⁵⁶ à 1988-1989. En ce qui concerne le riverain, il reste le citoyen à informer, et il est vu sous l'angle de l'emploi. Les problèmes d'environnement ne sont pas oubliés et en particulier « les mesures relatives à la protection des eaux » qui se trouvent toujours à l'agenda. La ville de Paris est pourtant exclue des périmètres d'enquête et du PPI. Un projet de stockage des déchets est mis à l'étude à Soulaines, malgré des incompatibilités dans les choix d'aménagement structurants soulevés par le député local.

53 Ces préoccupations ne sont pas expliquées, nous pensons que selon les élus, il s'agit de tous les équipements dit d'accompagnement comme les logements, les formations aux emplois, les routes, les équipements sportifs et culturels etc.

54 Sujet de préoccupation récurrent qui montre l'inintelligibilité des périmètres, que ce soit ceux des enquêtes, que ceux du PPI etc.

55 RAPPORT de 1998 de JY Le Déaut La documentation Française : Le système français de de radioprotection, de contrôle et de sécurité nucléaire : la longue marche vers l'indépendance et la transparence ; « C'est sans doute le nuage de Tchernobyl qui vient le premier fragiliser la confiance que les citoyens pouvaient avoir dans le système.

56 Début Génie civil :Tranche I : 1981 et 1982 pour la tranche II ; Ralentissement : Report de la phase électromécanique ; Début montage électromécanique février 1985 ; Essais à froid le 02-87 et le 10-87, Chargement du combustible le 09-87 et le 06-88, Couplage le 12-87 et le 09-88, Mise en service industrielle le 04-88 et le 01-89, Date de 1ère divergence Septembre 1987 et 1988 ; Mise en service industrielle : les 24/02/1988 et 01/05/1989 ; Automne 1987 : Couplage au réseau Première Tranche, Mise en service Essais et mises en services : Décembre 1988 : Couplage Tranche 2 (EE) 14-12-88 mais pleine puissance le 14-02-89 (EE du 25-05-89).

Lors de la dernière période⁵⁷, la commission joue le rôle de médiatrice vis-à-vis des sujets d'inquiétude apportés par le début de fonctionnement de la centrale. C'est la figure d'une commission au chevet d'un organisme (la Centrale) qui a ses règles de vie internes et ses maladies « exposées » sur une table de discussion tenue par la commission elle-même. C'est le début du travail politique de la commission, qui bien qu'happée par l'actualité, organise ses ordres du jour autour de sujets « classiques » liés au fonctionnement normal de la centrale et de la CLI. La CLI est ainsi devenue la « table de discussion », où sont déposés bilans, exposés des anomalies et débats avec les écologistes anti-nucléaires dont *Stop Nogent*, « amateur éclairé⁵⁸ » qui se sont invités. On y retrouve, comme aujourd'hui, la « lecture du traditionnel rapport d'activité des deux tranches...toutes deux désormais au service du réseau d'EDF». On parle planning d'arrêt qui est « respecté », on « explique » ce qu'est un arrêt de tranche pour « rechargement de combustible » et pour « vérifications et modifications⁵⁹ ». On expose des chiffres, on compare : l'automne 1987 avait enregistré une disponibilité de 80%, « comportement plus qu'honorable, si l'on considère les autres tranches du palier 1300 megawatts auquel appartient Nogent...et devant atteindre 92% en 1989, le réacteur 1 a ainsi produit 14 milliards de kilowattheures depuis son coulage au réseau ». On parle aussi des incidents survenus : changement d'un siège de vanne, fuite d'un joint d'étanchéité sur l'alternateur... On apprend qu'il y a des problèmes récurrents comme « le problème de l'entartrage du condenseur et de l'aéro-réfrigérant » qui « subsiste toujours » et un léger suintement sur une soudure du circuit primaire a été constaté... « Libé Champagne » du 21/07/89 parle de « réunion historique » pour la CLI le 20/07/1989 : pour la première fois, le laboratoire indépendant CRII-RAD a pu dialoguer sereinement avec EDF ». Le journaliste en profite pour refaire un historique de la CLI et dresser un portrait de la présidente qui menace de démissionner, faute de moyens : « Mme Baroin avait pris à cœur la présidence de la commission de Nogent. Avec peu de moyens (en fait des fonds venant de la sous-préfecture de Nogent et de la préfecture de l'Aube) elle avait réussi à organiser des réunions à chaque fois que l'actualité l'exigeait. Ainsi dans l'été 89, elle avait réussi une première en permettant aux techniciens d'EDF et du service central de protections contre les rayonnements ionisants de débattre face au laboratoire indépendant CRII-RAD, la question de l'accès aux chiffres concernant la centrale de Nogent » qui « a été posée de manière très explicite par le laboratoire indépendant ». Face aux deux sujets principaux (techniques) : la déformation des tubes générateurs et les rejets en cobalt 58, il est noté une « surprise de poids » : des centaines de kilos de boue, de la grenaille de fer, des baguettes de soudure, des copeaux, et un objet non identifié découverts dans les générateurs de vapeur ! ». C'est « un fil de fer à l'origine de la

⁵⁷ La Revue de Presse locale (EE et LC) de la mairie date de 1989.

⁵⁸ Des rapports techniques critiques étoffés ; ce comité n'existe plus depuis de nombreuses années suite au décès de son dirigeant ; ils sont « la figure des citoyens avertis et experts » « en opposition » avec l'activité, voire des lanceurs d'alerte : ce sont « les questions de deux membres du comité Stop Nogent, l'une à propos de l'utilisation d'acide sulfurique pour résoudre l'entartrage, l'autre concernant une hausse de la concentration de cobalt 58 enregistrée lors de l'analyse de mousses aquatiques », qui sont posées sur la table de la réunion de la commission, et qui ont eu non seulement une portée médiatique, mais ont pu avoir un effet sur la résolution du problème. (Dans l'Est Eclair et Libération Champagne du 25-05-1989).

⁵⁹ « Opération qui doit durer 15 semaines et pendant laquelle un tiers du combustible nucléaire va être renouvelé », et qui « va permettre un contrôle du matériel et à une mise à niveau en effectuant quelque 200 modifications nécessitant 600 interventions ».

fuite décelée sur un générateur de vapeur » qui aurait été « oublié là, par le constructeur...et c'est ce qui a usé les tubes par frottement du fil ». La commission joue, alors, le rôle de médiatrice⁶⁰ vis-à-vis des sujets d'inquiétude vus précédemment, ce qui ne semble plus être vraiment le cas aujourd'hui⁶¹. En ce qui concerne la « fuite décelée sur un générateur de vapeur », il est signalé que ces « problèmes sur les générateurs de vapeurs » « doivent affecter "les tranches 130MGW françaises » qui « semblent particulièrement souffrir⁶² ». Cette analogie à un corps en souffrance est reprise dans l'article EE du 2/11/89, on lit : « les générateurs de vapeur des réacteurs nucléaires de la centrale de Nogent sur Seine sont malades », cette « maladie a été constatée dans d'autres tranches de 1300 MW en France ». On s'interroge pour savoir si « le deuxième réacteur nucléaire de Nogent » serait « à son tour touché par cette maladie, caractérisée par un dépôt de boues corrosives au niveau des plaques tubulaires des générateurs de vapeur ». Les sujets abordés par la presse venant de la Centrale sont, outre des incidents⁶³, des mouvements sociaux⁶⁴, les effets de la tempête fin janvier 90 qui a stoppé la centrale⁶⁵, mais aussi des mesures mensuelles de radioactivité dans l'environnement. On y relate aussi, avec pas mal de détails, les départs en retraite de chefs de la centrale⁶⁶, ainsi que les visites, comme celle du ministre taiwanais de l'Economie intéressé par le thème : « comment est ressentie la centrale de Nogent par la population proche ». La portée de l'affichage public des anomalies précédentes a poussé le gouvernement à bien préconiser « la remontée de l'information vers les citoyens⁶⁷ », à « dire toujours la vérité⁶⁸ ». De la même façon que l'information sur les risques industriels devait être déconfinée et être diffusée en dehors de l'enceinte de l'usine, « un effort de communication » devait se faire pour « rendre compréhensible des événements se produisant à l'intérieur d'une centrale nucléaire⁶⁹ ». Le canal choisi est bien la CLI⁷⁰. En raison d'un problème de financement⁷¹, la

⁶⁰ Le texte du communiqué a été « diffusé à la presse par Mme Baroin présidente de la commission suite au dépassement des normes réglementaires des rejets radioactifs gazeux le 25-04-88 à 20h durant 1 minute ».

⁶¹ Les incidents sont, aujourd'hui, bien cadrés par la procédure de déclarations par l'exploitant lui-même et/ou lors des visites d'inspection faisant l'objet de « lettres de suite » depuis 2001 de la part de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

⁶² EE 31-10-89.

⁶³ Comme : « Incendie à la centrale nucléaire » ; « un court-circuit sur un alternateur à l'origine du sinistre » EE du 23-12-90.

⁶⁴ Dans le Rapport hebdo des événements marquants des tranches nucléaires REP 1300.

⁶⁵ Mais il est signalé le travail important des « habitants qui n'ont pas hésités à intervenir dans leurs rues, offrant ainsi une aide fort appréciée aux sapeurs-pompiers ».

⁶⁶ Le « directeur de la production hydraulique » a conclu son allocution en précisant que « la perception du nucléaire par le public est empreinte d'une grande sensibilité », et que « à ce sujet », le directeur avait « toujours su réagir avec beaucoup de maîtrise face aux problèmes rencontrés et qu'il s'était efforcé de ramener les faits à la réalité devant les rumeurs qui ont pu se répandre au cours de ces années », il a ajouté : « Aujourd'hui vous quittez la Centrale de Nogent avec deux superbes panaches qui s'élèvent dans le ciel témoignant de son bon fonctionnement ».

⁶⁷ « la volonté affichée du ministre de l'industrie qui a réuni les responsables des commissions locales d'information au ministère ».

⁶⁸ « les représentants de pouvoirs publics et d'EDF sont alors « condamnés à dire toujours la vérité aussi désagréable soit-elle pour l'amour propre » ; Dans l'article EE du 2/11/89.

⁶⁹ Les propos de Michel Rocard étaient repris ; et le préfet a ajouté, toujours en citant le ministre : « on ne peut tricher, on ne peut retarder l'information ».

⁷⁰ « Le rôle des CLI est donc appelé à se développer » et « la commission locale d'information aura certainement à se pencher encore sur le déroulement des opérations de réparation... ».

⁷¹ Mr Philippe Adnot président du Conseil général a dit, à la Foire de St Simon d'octobre 1989, « qu'il n'y aurait pas de subvention de l'assemblée départementale pour la Commission locale d'information de la Centrale

présidente de la CLI (de 1987 à octobre 1990), Michèle Baroin, qui a pris la relève de son mari décédé, démissionne. Cet événement amène, sur la place publique, la question de ses moyens et de la raison d'être de la commission. Des règles du jeu toujours non clarifiées provoquent un « bras de fer Etat-Conseil général », même si en se référant aux textes en vigueur, il est écrit que, « avant, c'est l'Etat qui paie, après, les collectivités locales doivent prendre le relais, à l'aide de la taxe professionnelle qui arrive dans leurs caisses ». Quant à la population, elle reste associée aux « plan de secours », mais il n'y a pas d'unanimité pour l'associer aux « exercices ». En face de la demande de « Mr Mare, des « Amis de la terre », qui souhaite être associé à son élaboration et être informé sur son contenu⁷², « Mme Baroin a axé sa réponse sur la nécessité de ne pas « traumatiser » la population à un exercice en grandeur nature » : pas d'exercice avec la population⁷³ ». Suite aux différents accidents, et surtout après l'accident de Tchernobyl⁷⁴, les actions en réseaux des experts qui se forment et s'informent en permanence se sont renforcées. L'Association Mondiale des Exploitants de centrales Nucléaires ou WANO a été créée en 1989. Dans ce cadre, « des ingénieurs Polonais » sont « en visite à Nogent⁷⁵ ». Parmi les trois types d'actions organisées par WANO, il est signalé l'échange d'informations sur les incidents intervenant dans chaque centrale, des visites spécialisées sur un thème précis, comme par exemple, le thème des déchets radioactifs et des visites d'échange entre exploitants de Centrales Nucléaires. Cette question d'échange d'information et de bonnes pratiques entre experts ou entre exploitants et autorités est prédominante, l'optique de formation est permanente et intégrée au cercle de l'amélioration continue, elle constitue bien le pilier majeur de la compétence en sûreté et sécurité nucléaire.

Nucléaire » ; Gérard Ancelin est maire de 1989 à aujourd'hui 2013 et s.

72 « il faut associer la population et les associations à un plan de secours », devait-il plaider devant la commission», EE et LC du 25-05-1989 : « Faut-il associer la population et les associations à un plan de secours ? » ; « le dernier point qui a suscité un débat est l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'accident » ; Mr Mare compare la centrale à un grand prix de formule un qui n'aurait pas mis « des bottes de paille sur les bords du circuit », le journaliste ajoute que « pour une centrale, comme pour une « formule un », le plus dramatique, c'est la sortie de route ».

73 Mais Mme Baroin a dit « souhaiter tout de même qu'une simulation ait lieu le plus rapidement possible ».

74 « Tchernobyl, un nom qui restera longtemps gravé dans la mémoire des soviétiques et de l'Europe en général. En effet, cet accident a dévoilé de nombreuses facettes méconnues des centrales nucléaires. La peur de chacun de voir un tel drame se dérouler dans notre pays, la sécurité remise en question et le manque d'informations, ont abouti, en 1989, à la création d'une association mondiale d'exploitants de centrales nucléaires » ; source IRSN ;

75 C'est une délégation polonaise qui vient passer une semaine à la centrale, car ils ont besoin de prendre des idées sur comment « faire passer l'idée du nucléaire auprès du public et des autorités » ; EE du 24-01-1990.

Conclusion

Le riverain et ses biens ne sont pas distingués en tant que tel, dans aucune des trois périodes, il n'y a donc pas ici vraiment de « public » au sens de Dewey, sauf pour des membres de la CLI qui vont arriver à se former progressivement. Le riverain n'est « présent » qu'en tant qu'habitant-consommateur (de services administratifs, associatifs culturels sportifs). Une des difficultés d'organisation du travail de la CLI réside dans le fait que la politisation bipolaire du dossier entraîne que n'importe quel sujet mis sur la table risque de faire l'objet de polémique anti-nucléaire et donc, ne plus être un sujet « neutre ». Cela aura, par la suite, pour effet, de limiter le contenu de la discussion et de rendre les réunions de la commission très formelles avec des ordres du jour uniformes. Les thèmes qui sont saillants sont toujours très liés à l'actualité et dépassent souvent les enceintes de la centrale⁷⁶. Cela nous ramène à cette question des règles du jeu, car « relancer la réflexion sur les risques liées à cette industrie » est bien « indispensable ». Les règles du jeu actuelles, sont que les membres de la CLI sont les outils, le parti-pris par le président de la CLI est de participer à la formation des membres, en particulier ceux de la cellule de veille, plus que de la population. Il dit, à propos de sa situation par rapport à la loi TSN, « investir sur eux (les membres de la CLI) afin de maintenir leur intérêt pour ces questions et leur donner matière à débattre ». Il précise que « pour cela, nous organisons des conférences, visites et voyages d'étude, chaque année », et que « en parallèle, nous menons des actions spécifiques envers des catégories choisies de citoyens : les acteurs de l'éducation les personnels de santé ou les élus locaux ». On remarque que ce ne sont pas les riverains profanes. Pour le président, la population voisine des INB⁷⁷ doit avoir « la possibilité de se tourner vers des acteurs qui, à défaut d'être capables de comprendre la totalité de ces bases techniques, seront, du moins, des citoyens éclairés⁷⁸ ». Outre « le problème du bénévolat et le manque de renouvellement » de cette expertise dite citoyenne, et de la question non résolue de « la responsabilité juridique des informations » qu'elle diffuserait, l'enjeu actuel auquel est confronté la CLI aujourd'hui, c'est la question du vieillissement et de la poursuite de l'activité de la centrale au-delà des 40 ans, cela devient aussi une question d'acceptabilité technique. L'avenir de la Centrale de Nogent/seine serait-elle suspendue à celle des conséquences du choix politique de la fermeture de Fessenheim ?

⁷⁶ sauf pour l'intrusion de Greenpeace... Seule l'AG extraordinaire qui a été organisée, suite à l'accident de Fukushima, a attiré du monde, mais cela n'a duré que pour cette réunion. Cette situation fait dire au maire et président actuel de la CLI depuis 1993, que « nous avons du mal à mobiliser la population sur le sujet », et il trouve que « c'est une marque de confiance vis-à-vis de la CLI et de la centrale de Nogent ; « La demande d'information et les « sujets liés à la prévention » : n'est pas un thème développé en anticipation car le maire interviewé dans la revue Contrôle n°178 de l'ASN, sur ce sujet, développe l'idée que la communication est efficace que si « ceux qui la reçoivent en sont demandeurs ».

⁷⁷ Elle aurait selon lui, comme « demande essentielle », « celle d'une relative sécurité ou du moins d'un risque qu'il est possible d'assumer ».

⁷⁸ Il ajoute que « la vigilance reste de mise » et que c'est « la cellule de veille composée de membres de chaque collège constituant la CLI » qui « se réunit tous les premiers lundis de chaque mois ». « Elle étudie les rapports d'EDF et de l'ASN », elle peut l'alerter, et « proposer une AGE « afin d'informer largement l'ensemble des membres donc de la population » ; « ces experts indépendants qui restent au niveau local les "super citoyens" capables de décortiquer pour leurs pairs, membres des CLI, qui en feraient la demande, aussi bien les pages d'un rapport technique d'évaluation décennale, que croiser ces informations avec celles, cueillies auprès d'autres installations et qui pourraient souligner l'existence d'un risque qui serait passé inaperçu, même aux yeux de l'exploitant ».

BIBLIOGRAPHIE

BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Editions du Seuil, La République des idées.

BORRAZ O., 2008, *Les politiques du risque*, Editions Sciences po, Les presses.

CHATEAURAYNAUD F., 2003, *Prospéro, Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Cnrs communication.

CHATEAURAYNAUD F., (avec TORNY D.), 2005, *Les sombres précurseurs, Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Editions EHESS.

CHATEAURAYNAUD F., 2011, *Argumenter dans un champ de forces, Essai de balistique sociologique*, Editions Petra.

CHEVASSUS-AU-LOUIS B., 2007, *L'analyse des risques, L'expert, le décideur et le citoyen*, Editions Quae.

CLOT Y., 2010, *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*, Paris, La Découverte.

DECROP G., et A. VIDAL-NAQUET P., (Points de vue de) 1998, « Les scènes locales de risque », in Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de crise, Actes de la dixième séance, CNRS.

DECROP G., 2013, *La doctrine publique de prévention des risques et des crises et la question du public*.

DEWEY J. traduit de l'anglais et présenté par BIDET A. et QUERE L. et TRUC G., 2011, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte, coll. Les empêcheurs de penser en rond.

FOURNIAU J-M., 2007, in Revel Martine *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte « Recherches ».

FOURNIAU J-M., 2010, « Amateurs de l'intérêt général. L'activité délibérative dans les dispositifs de participation citoyenne », in Piriou O. et P. Lénel, *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie*, Paris, Éditions Hermann, pp. 219-242.

GIRARD C. et LE GOFF A., 2011, *La Démocratie Délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Hermann.

MARZANO M., 2010, *Le contrat de défiance*, Grasset.

OGIEN A. 2008, in J. de Munck et B. Zimmermann (dir.), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Raisons pratiques n°18 Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

PESTRE D. 2013, *La contre-science*, édition du Seuil.

POUMADERE M. 2009, « Les accidents à ma porte. Information des populations et prévention des risques » in Specht, Maryline and Planchette, Guy (dir.). 2009. *Le défi des organisations face aux risques*, Paris: Economica.

SURAUD M-G., 2007, *La catastrophe d'AZF. De la concertation à la contestation*, La Documentation Française.